

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019**

❧❧❧

**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU,  
M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, M. Philippe CIER,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Aurélie GIRAUDON, Mme Anne BARBET,  
M. Patrick MAILLET, M. Raymond VILLALBA, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.  
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.  
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN.  
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Patricia PROHASKA.  
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.  
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ.  
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 33

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**22 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TELERELEVÉ**

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que le Conseil municipal, par délibération du 9 Avril 2018, a validé le principe de doter la totalité des compteurs d'eau potable de la Commune d'un dispositif de relève à distance.

Ainsi, il a été confié au bureau d'études IDEAU CONSEIL, dans le cadre d'une Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, l'analyse (étude de faisabilité), l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises ainsi que l'établissement du rapport d'analyse des offres.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres (marché mis en ligne le 21 Octobre 2019 / remise des offres le 20 Novembre 2019), la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 Novembre 2019 a proposé d'attribuer le marché à l'Entreprise **BIRDZ** pour un montant de **1 294 809,20 €**.

Ce choix a été fait au regard des critères de jugement des offres définis dans les pièces du marché (prix de la prestation : 55 %, valeur technique de l'offre : 45 %).

L'offre retenue est composée :

- D'une part « Investissement » correspondant à l'équipement du dispositif (compteurs, réseau de collecte des données). Montant : **857.770,40 €**  
(Déploiement du dispositif : 2020 – 2021 – 2022)
- D'une part « Fonctionnement » correspondant à la maintenance des modules émetteurs, des logiciels, des accès au portail Web et de l'hébergement des données. Montant : **437.038,80 €**

Ce dispositif sera déployé sur trois exercices budgétaires (2020 – 2021 – 2022).

Il est rappelé qu'en ce qui concerne l'investissement, cette opération fait l'objet d'une AP/CP (Autorisation de Programme – Crédit de Paiement) dont la durée et les montants ont été révisés par le Conseil municipal lors de sa séance du 10 avril 2019. De plus, conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 9 avril 2018, le service de l'assainissement doit participer au financement de cette installation à hauteur de 50 % de son coût. Aussi, au vu du montant de l'offre retenue et du déploiement du dispositif de 2020 à 2022, il y a lieu de faire évoluer cette AP/CP de la façon suivante :

<b>DEPENSES</b>				
<b>MONTANT AP</b>	<b>CP 2019</b>	<b>CP 2020</b>	<b>CP 2021</b>	<b>CP 2022</b>
Montant Total Investissement (offre + frais de publication + maîtrise d'œuvre) 870 325 €	12.550 €	285 925 €	285 925 €	285 925 €
<b>RECETTES</b>				
	<b>CP 2019</b>	<b>CP 2020</b>	<b>CP 2021</b>	<b>CP 2022</b>
Versement service assainissement (50 % investissement) : 435 162,50 €	6.275 €	142 962,50€	142 962,50€	142 962,50€
Autofinancement : 435 162,50 €	6.275 €	142 962,50€	142 962,50€	142 962,50€

Coût lié au fonctionnement du dispositif :

Il est proposé de répartir le coût du fonctionnement entre le service de l'eau et le service de l'assainissement dans les mêmes proportions que pour l'investissement et ce sur une période de 14 ans, période correspondant à la durée de vie des compteurs.

Ainsi, le Service des Eaux refacturerait au service de l'Assainissement 50 % du coût de fonctionnement :

Dépenses Service des Eaux : Montant total : 218 519,40 € HT/14ans, soit 15 608,53 € HT /an

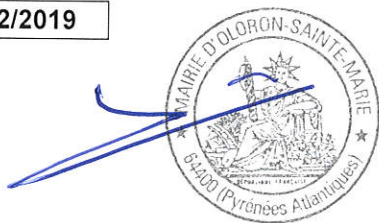
Recettes Service des Eaux (reversement Service Assainissement) : Montant total : 218 519,40 € HT/14ans, soit 15 608,53 € HT/an

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **23 voix pour**, **8 abstentions** ((M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, Mme Maylis DEL PIANTA et Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES) et **2 voix contre** (Mme Aurélie GIRAUDON et M. Raymond VILLALBA),

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché et tous les documents s'y rapportant,
- **ARRETE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondant aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 16 décembre 2019.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 23/12/2019



Le Maire,



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 20/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 20/12/2019